

Gennevilliers et ses ZEP

Parler des zones d'éducation prioritaires à Gennevilliers, c'est raconter un petit élément de l'histoire de notre ville puisque celle-ci a vu s'y prendre une part décisive dans la conception, l'expérimentation et la réalisation de ce dispositif à visée égalitaire.

J'interviendrai puis nous échangerons, chaque partie devant être d'une longueur à peu près égale. La première partie comprendra d'abord des informations sur ce qu'ont été et sont aujourd'hui les ZEP, puis quelques réflexions sur ce qu'on peut tirer comme leçons de cette histoire, pour favoriser la réussite à la Gennevilliers.

1. Les ZEP

Sous cette dénomination, connue dans le grand public depuis une dizaine d'années, existe un dispositif de l'Education nationale visant une plus grande égalité entre les territoires. Aujourd'hui, il ne faudrait plus employer le sigle ZEP mais parler d'*éducation prioritaire*, comprenant des RAR et des RRS (réseaux ambition réussite et réseaux de réussite scolaire). Par commodité nous continuerons à utiliser « ZEP ». Faute de temps, nous en resterons à l'éducation alors que les ZEP sont un élément d'une politique plus large, concernant la santé, le logement, les services sociaux, etc. appelée « politique de la Ville ».

Quelques mots d'histoire, et même de préhistoire car si les ZEP existent dans l'Education nationale depuis le 1^{er} juin 1981, elles ont vu le jour auparavant sous forme expérimentale en quelques lieux dont, en premier, Gennevilliers.

1 - a. Préhistoire.

En 1966, ouvraient les écoles des cités de transit du Port. La longue histoire de ces écoles et de ces cités est l'objet d'un récit qui, un jour, sera publié. Retenons-en les principaux éléments : il s'agissait de scolariser dans des écoles maternelles et élémentaires les enfants des 290 familles nombreuses que la préfecture de la Seine avait, contre l'avis de la municipalité, décidé de parquer dans des baraquements implantés dans un territoire isolé, insalubre, sans commerces ni transports. La situation du Port à cette époque n'avait rien à voir avec celle d'aujourd'hui.

Après un dur mouvement de grève, l'équipe pédagogique avait obtenu que les caractéristiques particulières de ce territoire soient reconnues par l'Education nationale et qu'un projet pédagogique adapté puisse s'y développer. A cette époque, pour que des élèves bénéficient de conditions adaptées de scolarité il fallait qu'ils soient, chacun, considérés comme handicapés. L'équipe pédagogique considérait que c'était le lieu d'habitat qui handicapait, les élèves ; et eux n'étaient nullement handicapés individuellement.

Il y avait donc un déplacement de l'obstacle à la réussite scolaire : d'une cause individuelle mesurable par des médecins ou des psychologues, on passait à une cause collective et territoriale. A cette époque, l'idée de frein à la réussite était tellement liée dans l'imaginaire de tous, y compris celui de l'inspecteur d'académie, à un handicap individuel que nous avons grand mal à expliquer que tel élève habitant les ghettos insalubres du Port devait bénéficier d'une scolarité avantagee mais que s'il était relogé en un lieu ordinaire il n'avait plus à être considéré de façon particulière. Aujourd'hui, cela est largement acquis dans l'opinion : cette évolution est le premier bénéfice de l'histoire des ZEP.

Les cités du Port ont vécu 20 années (1966-1986), les écoles aussi, l'équipe d'enseignants ayant travaillé à leur disparition avec l'appui de la municipalité (Claude Gervais et Roger Facy ayant beaucoup donné d'eux-mêmes pour cette longue tâche). Profitons de cette occasion pour rendre hommage à Josette Savard, disparue à l'automne 2008 : elle fut directrice et c'est grâce à elle et à son mari que les acquis initiaux se sont poursuivis et développés.

Parallèlement au travail mené dans les écoles du Port, l'équipe pédagogique avait tissé des liens avec d'autres écoles situées dans des territoires semblables à Toulouse, Nantes, Mulhouse, Caen, etc. Ce réseau s'était constitué en 1964 pour que soit reconnu un problème national nécessitant une recherche pédagogique et des expérimentations. A Toulouse, Nantes et Mulhouse, des modifications de fonctionnement furent obtenus. Mais ces travaux, infimes par rapport à la dimension du problème, restèrent confidentiels. C'est en 1968 que nous avons appris qu'en Angleterre, où l'on avait pris conscience de ces questions, un dispositif avait été imaginé pour y faire face : les zones d'éducation prioritaires. Aussitôt connu, nous allions à Londres et nous avons pu y rencontrer les adjoints de Madame Plowden, l'auteur du rapport présentant les ZEP. Nous tenions un exemple de dispositif de lutte contre un frein territorial et collectif à la réussite, mis en œuvre par un pays comparable au nôtre (si ce n'est le fait que l'éducation n'est pas nationale mais locale et que les problèmes de délabrement des bâtiments étaient bien pires qu'ici).

En mai 1969, paraît dans la revue *Interéducation*, revue commune à six groupes pédagogiques, un article présentant les ZEP anglaises et revendiquant leur instauration en France. Il y eut tout de suite de vives oppositions. D'une part, il y avait des priorités car on était dans une période de bouleversements (pas seulement les suites de mai 68, c'était surtout la prolongation de la scolarité à 16 ans et le collège pour tous), d'autre part, il y avait une crainte de voir l'unité de l'Education nationale se briser avec la constitution d'une catégorie particulière d'écoles. On verra ensuite que les ZEP, justement, ont permis que soit plus ou moins maintenue cette unité alors que les écarts entre la réussite scolaire des territoires ordinaires et celle des territoires très pauvres s'accroissaient.

L'idée était lancée, elle fit son chemin. Revendication syndicale en 1972, objectif politique en 1978, elle se trouvait dans le programme sur lequel s'appuyait le candidat de Gauche à l'élection présidentielle de 1981.

1 - b. Histoire des ZEP

Le dispositif ZEP a existé entre 1981 et 2002. Trois « vagues » le caractérisent alors, c'est-à-dire trois périodes où l'on voit une grande énergie déployée puis sa perte dans les sables de l'abandon : de 1981 à 1984, puis de 1990 à 1993, enfin de 1997 à 1998 on constate une volonté politique majeure au niveau national, avec des effets variables à la base, parfois des mises en œuvre de projets remarquables. A l'inverse, dans les périodes qui ont suivi, c'est le silence du ministère, des recteurs et de la plupart des inspecteurs d'académie, entraînant un quasi abandon du dispositif.

Mais il est temps de définir ce qu'on alors été les ZEP car jusqu'en 1981 les définitions étaient variables et, de ce fait, inquiétantes pour beaucoup. Les zones d'éducation prioritaires sont des territoires sur lesquels l'Education nationale a demandé aux équipes éducatives locales de bâtir un *projet de zone* : un projet adapté de réussite scolaire ayant deux caractéristiques ; il est interdegrés (de la maternelle à la fin du collège, parfois du lycée) et il est partenarial (en coordination avec les autres services publics, les élus locaux, etc.).

Ce projet de zone fonde la ZEP. Celle-ci ne peut exister sans lui. Il comprend nécessairement un diagnostic (quelles causes sont identifiées aux difficultés et sur quels

éléments on peut s'appuyer pour retourner la situation), un choix d'objectifs (par exemple la langue orale et écrite), un programme annuel d'actions (qui fait quoi, quand et comment) et des modalités d'évaluation (comment saura-t-on si ce qu'on a entrepris est utile ou non).

L'histoire des ZEP, au-delà des péripéties politiques et techniques, se résume à savoir si des projets de zones solides ont été établis, si des équipes les ont mis en œuvre, si on a mesuré leur efficacité. On n'a pas la possibilité de répondre précisément avant 1997, mais on pense que sur les 350 ZEP des années 80, un tiers seulement a existé, sur les 558 ZEP des années 90, ce furent les deux tiers et il y eut un moment très court, l'année scolaire 97-98 où le dispositif a fonctionné presque à plein. En dehors de ces périodes, c'était moins puisque le ministre et l'administration ne pilotaient plus rien.

Ces trois vagues restent donc bien décevantes quand on sait les enjeux pour la réussite scolaire des élèves vivant dans les territoires les plus déshérités. A ce propos, remarquons que les ZEP de 1982 devaient cibler un tout petit nombre de territoires en déshérence. La même démarche se faisait à la CNDSQ, commission nationale de développement social des quartiers. Mais les « mécaniques » ZEP et DSQ furent différentes : alors que chaque département de France (sauf 2) choisissait ses ZEP, c'était la CNDSQ qui repérait quels étaient les territoires les plus fragiles sur l'ensemble du territoire. On parvint donc à cette bizarrerie : alors qu'il y avait des ZEP un peu partout dans le pays (et seulement 5 en Seine-Saint-Denis), les quartiers à développement social ne se trouvaient que dans l'Arc nord-est et dans les agglomérations de Paris, Lyon et Marseille, les deux tiers du territoire n'en ayant pas.

Cette question du nombre des ZEP et de la relativité des difficultés qu'on y trouve ne sera jamais abordée clairement, sauf dans un rapport de Catherine Moisan et Jacky Simon qui ne sera jamais publié. Il faut bien comprendre que le dispositif ZEP n'a pas été conçu pour régler la scolarité des enfants de la classe ouvrière mais pour extirper certains quartiers en déshérence de l'enchaînement négatif qui fait que, les problèmes se cumulant, ils entraînent des problèmes qui s'ajoutent aux précédents. Par exemple, l'énergie nécessaire pour y enseigner incite les enseignants à partir au plus vite, ce qui rend impossible la constitution d'équipes pédagogiques stables et porteuses de projets de zone efficaces. Et cette instabilité provoque une augmentation des difficultés... C'est ce que nous appelons l'enchaînement négatif.

Les quartiers ainsi soumis à ce phénomène sont, heureusement, en nombre limité mais la mécanique mise en place pour le choix des ZEP a été relative à la situation départementale. Ainsi, une majorité de ZEP n'avait aucune raison d'entrer dans ce dispositif. Pour les deux premières vagues, le nombre n'était pas encore trop important, mais en juin 1998, lorsque la ministre a annoncé aux recteurs qu'ils pouvaient redéfinir la carte des ZEP selon leurs propres désirs... beaucoup se sont engouffrés dans cette brèche et ont obtenu un classement ZEP ou REP (réseau d'éducation prioritaire). De 558, le nombre de ZEP est alors passé à 1 189 ! Pour les Hauts-de-Seine, il y avait 3 ZEP dans les années 80 (dont les Grésillons), 8 dans les années 90 (dont les Grésillons et le Luth). En 1999, il est passé à 27 (dont le reste de notre commune, en REP) ! Boulogne-Billancourt et Rueil-Malmaison ont eu leur ZEP ! Très intelligent !

Pourquoi cette dérive inflationniste ? Parce qu'enseignants et parents d'élèves croyaient qu'être sur la liste des ZEP ou des REP allait apporter mille moyens supplémentaires. Cruelle illusion puisque l'enveloppe globale attribuée aux 350 premières ZEP reste à peu près la même avec 1 189 ZEP et REP. Mais surtout, l'objet même des ZEP (sortir quelques quartiers d'une spirale négative) est oublié et le motif d'attribution de moyens supplémentaires (la mise en œuvre d'un projet de zone adapté de réussite scolaire) disparaît.

C'est pourquoi l'histoire des ZEP s'arrête à cette époque. D'ailleurs, de 2000 à 2002, les deux ministres qui se succèdent ne s'en occupent plus : la troisième vague s'est perdue, elle aussi, dans les sables de la facilité et de l'irresponsabilité des pouvoirs publics.

1 – c. La suite incertaine de l'histoire des ZEP

Curieusement, c'est au moment où les ZEP ont été vidées de leur sens, multipliées et à nouveau oubliées par le gouvernement qu'elles vont faire leur apparition dans le domaine public : tout d'abord, il faut noter que la droite n'a jamais abrogé le dispositif prioritaire même si Monory, Bayrou, Ferry, Darcos, Fillon sont restés silencieux et inertes à ce propos. Pour la vérité, il faut ajouter que Chevènement, Allègre et Lang (seconde manière) n'ont guère fait mieux.

Dans cette situation de silence et d'abandon, entre 2002 et 2005, on constate que les ZEP vont faire l'objet des titres de la presse : conventions ZEP-Sciences Po, déclarations des candidats à la présidentielle de 2002, incidents et drames dans des établissements scolaires que l'on nomme, à tort, ZEP (Etampes, la Garenne-Colombes)... Chacun y va de son opinion sur les ZEP sans trop savoir ce que c'est. On voit aussi à cette époque l'irruption de deux ministères dans les affaires internes de l'Education nationale, justement à propos des ZEP : la loi du 1^{er} août 2003 indique en détail le nouveau mode d'évaluation des ZEP ! Et la loi du 20 décembre 2004 comporte 3 chapitres dont l'un s'appelle « la réussite scolaire », en ZEP uniquement. Celles-ci deviennent un sujet de débat public et l'objet de décisions multiples. Notons qu'il n'est pas inconcevable que les ministres de l'Intérieur et des Affaires sociales parlent des ZEP et fassent voter des lois où elles sont régies mais cela ne peut se concevoir qu'en coordination avec celui de l'Education nationale, or, de part et d'autre, on a dit qu'il n'y avait pas eu concertation.

L'histoire des ZEP se poursuit avec les émeutes urbaines de 2005 : la grande peur gouvernementale de ce moment a amené le ministre Gilles de Robien à reprendre à son compte le dispositif : il décide d'une réforme d'où sortiront les RAR, réseaux ambition réussite, et les RRS, réseaux de réussite scolaire. Ces derniers devaient, au 30 juin 2007, être partagés en RRS maintenus comme prioritaires et RRS supprimés. L'extension absurde du nombre de ZEP y obligeait mais il n'a pas eu le courage de le faire et on attend encore, son successeur n'ayant pas plus envie de s'atteler à cette tâche nécessaire.

A propos de la sortie du dispositif prioritaire, notons d'abord qu'une centaine de territoires en sont déjà sortis, depuis 1988. Il n'y a pas eu alors trouble de l'ordre public. Notons ensuite que nombre d'acteurs de ZEP, dès lors qu'ils travaillent dans des zones où il n'y a pas cet enchaînement négatif de difficultés et cette déshérence sociale et administrative qui la caractérise, constatent chaque jour les effets négatifs de l'étiquetage ZEP alors que les moyens attribués en contrepartie sont limités, voire dérisoires. Rappelons que l'enseignement en ZEP nécessite un engagement de participer à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de zone adapté (projet aujourd'hui appelé stupidement CRS « contrat de réussite scolaire »). Notons enfin que les observateurs ont constaté que les quelques avantages apportés ne sont pas suffisants pour que les enseignants y restent plus longtemps. Alors, on comprend pourquoi la sortie de ZEP est admise, pour des raisons différentes, par les enseignants, les parents d'élèves et les élus.

La période actuelle, depuis l'élection de 2007, se caractérise, pour nos ZEP, par une situation de grande confusion. Le ministre se réfugie dans un silence prudent alors que le vrai ministre de l'Education nationale, c'est-à-dire le Président, avait déclaré, lorsqu'il était candidat, qu'il supprimerait les ZEP. Seule déclaration récente, en avril 2009, les Jeunes de l'UMP publient un manifeste où la suppression des ZEP est annoncée.

Voilà où nous en sommes. La jeunesse dorée de Neuilly veut supprimer les ZEP, mais ceux qui ont le pouvoir se taisent. Pourtant, certains quartiers sont en déshérence (pas dans notre département, mais il y a des territoires pour lesquels il est urgent d'agir), où l'exclusion sociale se transmet de génération en génération, donc où l'Education nationale ne parvient pas

à remplir ses missions. Là, il faut des ZEP fortes, menées par des équipes stables, formées, conscientes des enjeux locaux, capables de bâtir et de mener à bien des projets de zone efficaces, soutenues par leur administration. Là, l'Education nationale doit donner le meilleur de ce qu'elle possède (équipes, professionnalité, moyens adaptés à l'ampleur de la tâche). L'inaction actuelle est criminelle.

Les ZEP, sous leurs nouvelles appellations, doivent reprendre leur objet, leurs moyens et se limiter aux zones pour lesquels elles ont été créées. Quant aux autres territoires, dont celui où nous habitons, la lutte se situe au niveau général de la politique éducative et sociale. Seule une petite partie des enfants de milieux populaires peut être concernée par l'éducation prioritaire. Et, de toute façon, il n'y a de priorité possible que pour une toute petite partie des élèves.

2. Quels ont été les effets des ZEP à Gennevilliers ?

2 – a Depuis la création des ZEP en 1981

Gennevilliers est une ville révélatrice de l'histoire des ZEP : des hauts et des bas. En fait, comme d'autres villes où l'activité syndicale, politique et associative est forte, nous avons utilisé le dispositif prioritaire *a minima*, c'est-à-dire en cherchant à en tirer des avantages, sans nous soucier des obligations qui y étaient liées. N'en concluons pas qu'il y avait un fatalisme généralisé (ce qui n'a jamais existé ici), mais simplement que la rigueur et la volonté de voir réussir ses élèves n'étaient ni la conséquence du classement en ZEP ni la justification des avantages matériels qu'elles apportaient.

Cela s'est fait en 3 étapes : d'abord une volonté d'entrer dans le dispositif prioritaire (le maire et des adjoints ont participé personnellement aux commissions de choix des ZEP en janvier 1982 à Nanterre), puis un motif de revendication (« puisque nous avons une ZEP, nous devons recevoir d'importants moyens supplémentaires »), enfin l'assignation de nos concitoyens et de leurs enfants à l'image publique des populations de ZEP.

Des ZEP n'ont existé chez nous que par moments : alors, le projet de zone mobilisait les personnels, les parents et les élus sur des objectifs de réussite scolaire. Le reste du temps, on a surtout compté sur la vigilance politique et syndicale pour obtenir des conditions satisfaisantes de travail qui devaient entraîner *ipso facto* une pédagogie adaptée et la réussite scolaire des élèves. Cruelle illusion dont nous traînons encore les conséquences.

Mais cette période en 3 étapes est terminée. Depuis cinq ou six ans, on ne compare plus, dans les tracts municipaux de rentrée, les élèves de Neuilly et ceux de Gennevilliers pour expliquer la nécessité de moyens supplémentaires, donc on n'assigne plus aux lecteurs gennevillois la condition de parents inadaptés à la réussite scolaire de leurs enfants. Ce changement est fondamental. Il faut poursuivre et aller plus loin.

Ici, quand les ZEP fonctionnent bien il y a des équipes éducatives stables, conscientes des possibilités individuelles et collectives des élèves et capables de les faire émerger, équipes soutenues par un pilotage souple et volontariste. Depuis quelques années, là aussi, la situation locale a bien progressé. Plus d'éducateurs sont maintenant convaincus de l'éducabilité des élèves, plus d'élèves viennent à l'école ou au collège pour apprendre plutôt que pour s'y conformer aux désirs et consignes de leur professeurs, plus d'enseignants ont compris qu'il y avait ici une double course contre la montre, dès l'entrée en maternelle, pour qu'il n'y ait plus aucune sortie du système éducatif sans qualification et qu'il y ait simultanément, pour chacun, le meilleur parcours scolaire possible.

Il me serait agréable de raconter ce que j'ai vu à l'école maternelle des Grésillons pour l'enseignement du langage ou au collège Edouard vaillant pour le fonctionnement des trois

professeurs référents du RAR. Mais je n'ai pas fait d'enquête dans notre ville, ce ne sont là que deux exemples de ce qui procède de la « mécanique ZEP » : des professionnels efficaces engagés en équipe avec un projet basé sur un diagnostic, un objectif choisi, un programme d'action et des modalités d'évaluation.

La constitution d'équipes est une question fondamentale : comment y parvenir ? Pour le moment, c'est à peu près la loterie. Autant il est nécessaire de se méfier, dans un service public, des captations par un parti politique, un syndicat, une association, ou une secte même, d'un territoire, autant il ne peut y avoir de mise au point d'un projet de zone sans une équipe stable, décidée et performante. Il faut donc des équipes, sur des bases d'affinité pédagogique, suffisamment larges mais aussi suffisamment ouvertes. La voie est étroite. Des solutions existent, dans le cadre de la réglementation actuelle, avec les postes à profil et un pilotage responsable. Dans le cadre d'une négociation on peut parvenir à constituer des équipes efficaces et stables. Encore faut-il s'y mettre.

Quelle pédagogie dans les classes ? Ce n'est pas le lieu d'en débattre et, de toute façon, une municipalité n'a pas à en juger. Mais tout citoyen peut avoir une opinion. Je donnerai un témoignage de parent d'élèves : quand mon troisième enfant est entré en CP à l'école des Grésillons, il est rentré le soir du premier jour de classe en nous annonçant que « tous les enfants de la classe apprendront à lire ». Bien. Mais ensuite, tout au long de l'année, il nous a expliqué les progrès des uns et des autres, la nécessité, pour atteindre l'objectif initial, de s'épauler, de s'enseigner mutuellement entre élèves. Et c'est ainsi qu'à la fin juin, il nous a déclaré avec une grande fierté : « Nous avons gagné, tout le monde sait lire ! »

C'était la classe de Danièle Ramir à qui je peux rendre aujourd'hui un hommage posthume. Voilà une enseignante qui avait mis en œuvre une caractéristique de la mécanique ZEP : la réussite est individuelle mais elle est aussi collective. Et la recherche pédagogique nous a montré qu'« on n'apprend pas tout seul », que les échanges entre élèves étaient importants et que les meilleurs approfondissaient utilement leurs connaissances (nécessité de reformuler et d'expliquer) en les enseignant aux plus faibles. Danièle était militante du GFEN, Groupe français d'éducation nouvelle, un mouvement pédagogique qui fait « le pari du *Tous capables*, récuse les critères usuels de réussite et d'échec, dénonce le retour de l'idéologie des dons et du handicap socioculturel.

Laissons de côté la pédagogie et revenons à notre ville :

2 – b. Qu'est-ce que Gennevilliers a gagné à être en ZEP ?

Des moyens.

C'est bien, c'est même nécessaire. Mais encore ? Il n'y a pas eu, en continu depuis 25 ans, de constitutions d'équipes stables mettant en œuvre un projet de zone partenarial et interdegrés. Cela a existé, et existe encore, en certaines parties de notre ville et pendant des périodes plus ou moins longues. On sait que c'est en général ainsi pour la France entière et c'est déjà une bonne chose. Mais on est loin de compte du projet initial.

L'entrée dans le dispositif ZEP a eu aussi, et a toujours, un grave inconvénient : celui d'assigner aux élèves et à leurs parents une étiquette de population difficilement scolarisable. Sur cette question, il faut raisonner avec précaution et précision. Quand un territoire est pris dans un enchaînement négatif de difficultés majeures, quand tout le monde sait que c'est une zone éprouvante pour ceux qui y vivent et y travaillent, alors un étiquetage comme celui-là n'a aucune importance. Ce qu'il faut, c'est renverser cet enchaînement et peu importent les étiquetages. En revanche, lorsqu'une dynamique de renversement est en route, alors l'étiquette devient un handicap.

En effet, venir habiter en ZEP, y louer ou acheter un logement, venir y travailler comme travailleur social ou enseignant... amène à se forger une image de difficultés prévisibles et l'on sait l'importance des représentations pour l'analyse subjective des réalités et les comportements quotidiens. Quelle est la situation historique de notre ville ? En 2009, est-elle en déshérence ? Est-elle sur le déclin ? Voit-on chaque jour de nouvelles difficultés s'ajouter à celles déjà repérées ?

Nous sommes au contraire sur une courbe ascendante qui non seulement est réelle mais qui est aussi spectaculaire. Gennevilliers change positivement et ça se voit, ça se sent, ça se dit. On frôlerait sans doute les 100% de « oui » si l'on posait la question aux Gennevillois.

Or, que peut faire une municipalité pour améliorer la réussite scolaire ? Certes, elle doit assurer des services, les coordonner et les porter à une haute qualité. Tout ce que cela signifie a été développé au cours des Assises depuis 6 mois, mais elle doit aussi développer un sentiment collectif d'élévation culturelle et sociale.

Ce sentiment est bien plus difficile à obtenir que la coordination et la qualité des services. C'est pour cela que la situation de communes rurales ou urbaines en voie de dépérissement est dramatique, quels que soient les efforts de leurs élus. Nous, ici, nous avons la chance d'être dans une commune en expansion : métro, tramway, constructions, disparition de l'habitat indigne, emplois, embellissement, sentiment palpable que l'avenir sera meilleur en dépit des éléments négatifs, nationaux ou internationaux.

Voilà où nous en sommes : d'une part, nous ne comparons plus nos enfants à ceux de Neuilly mais assurons qu'ils sont porteurs de potentialités fortes et nous avançons collectivement vers un avenir meilleur. Sans romantisme ni illusions, simplement un constat que la ville évolue bien et que ses habitants progressent avec elle. Et chacun sait que ce n'est pas fini.

Le tournant pris par la municipalité au milieu des années 90 en cherchant à enrichir le profil sociologique des habitants a été la meilleure décision possible pour la réussite scolaire locale. Ses effets ne commencent que maintenant à se faire sentir : nous avons à développer les potentialités existant maintenant et à limiter au mieux la fuite des élèves les plus fortunés vers l'enseignement privé ou d'autres communes.

Dans ce but, il y a tout un travail de « réhabilitation » à mener. D'abord ne pas inciter à la fuite, ce que continuent à faire quelques enseignants qui ne voient pas l'absurdité de leur démarche et qui croient que c'est beaucoup mieux dans le privé ou dans d'autres communes. Mais surtout, il y a un travail commun, enseignants, municipalité, parents d'élèves, à mener de transformation de l'image publique de nos écoles et collèges. Car l'image majoritaire actuelle ne correspond pas à la réalité. Elle est le fruit de fantasmes qui se développent d'autant plus facilement que les enseignants, collectivement, estiment qu'ils n'ont pas à s'en occuper, qu'ils n'ont pas à « se vendre ». Quelle erreur ! Non seulement il faut y porter une grande attention mais encore il faut ne donner aucune preuve contraire.

2 – c. Dépasser les ZEP et créer l'image d'une ville de la réussite

Les analyses et propositions qui précèdent ont été établies à la suite de divers entretiens que j'ai eus ces dernières semaines avec une dizaine d'acteurs locaux. Elles ne m'appartiennent pas, de même que celle que je ferai pour terminer :

Notre ville avance, ici on le sait. Mais quelle est son image publique dans la région ? Elle est aujourd'hui assez vague après avoir été très négative. Il est temps d'inscrire le sentiment collectif dans une image positive, liée à la réussite de tous. Il serait ridicule d'annoncer « Gennevilliers ville de la réussite » mais Toulouse est la ville de l'aéronautique, Bourges la ville du printemps musical... Nous pourrions devenir la ville des maths. Oui, des

mathématiques. Ce n'est pas parce que notre maire et son adjoint à l'éducation sont de la partie, mais parce qu'aucune autre ville ne revendique cette appellation. Beaumont de Lomagne (Tarn-et-Garonne) et Bures-sur-Yvette (Essonne) auraient quelques raisons de la faire mais ne se sont pas déclarés. Pourquoi pas nous ?

Il ne s'agirait pas de nouvelles dépenses ou de grands bouleversements, juste la mise en valeur et la coordination de l'existant : *Magicmaths* est désormais une institution communale. Le futur centre culturel du Luth pourrait développer un secteur maths (domaine particulièrement interculturel). Le lycée Galilée serait une tête de pont, le théâtre un point d'appui, la dénomination des nouvelles rues une occasion, les bibliothèques des supports permanents, la constitution d'un réseau « Maths à Gennevilliers » un moyen, des liens avec la recherche (la France est depuis trois siècles l'un des trois pays au monde en pointe dans ce domaine) une ressource, les étudiants en maths mis en réseau une valorisation... Il ne s'agit pas d'un simple effet d'annonce, mais de l'installation, déjà commencée, d'une image positive et inédite de notre ville « moderne et populaire » aux côtés de celle de ville du logement social, de la plasturgie ou du rugby.

Car apprendre est un processus complexe qui demande une posture de confiance en soi, en sa famille, en sa ville. Vivre dans « la ville des maths » c'est autre chose que vivre dans une ZEP, dans une commune sale, dépréciée, constamment comparée à d'autres plus favorisées.

Il y a des fleurs avenue Gabriel Péri, des grues aux Grésillons et à CBS, encore d'autres projets au Luth, les travaux du tramway au Village et un métro tout neuf aux Agnettes... Notre ville vit de mieux en mieux. Elle revient de loin.

La réussite est le résultat de mille choses, mais de cela aussi : une ville dont l'image est positive. Gennevilliers est mûre pour la bâtir.

=====